

## **SECTION 01**

### **Interactions, particules, noyaux, du laboratoire au cosmos**

#### **Recrutements**

La section siège en jury d'admissibilité. Pour chaque concours, sont habilités à siéger les membres de la section dont le grade est au moins égal ou équivalent à celui permettant de candidater (ex. : les CRCN siègent pour les concours DR2).

#### **Recrutements des CRCN**

##### **Méthodologie**

L'évaluation par le jury se fait en trois étapes :

- Une présélection fondée sur le dossier fourni par les candidats (voir le guide du candidat pour les modalités d'envoi d'éventuels avis de personnalités scientifiques) ;
- Une audition de chaque candidat présélectionné, comportant une présentation de ses travaux et de ses projets, suivie d'une discussion ;
- Une réunion du jury d'admissibilité qui évalue les compétences des candidats pour établir une liste classée d'admissibles.

##### **Critères**

Les compétences et les qualités des personnes candidates sont évaluées à partir de l'activité de recherche et des travaux scientifiques pendant leur thèse et éventuels séjours postdoctoraux. Le jury veille à identifier l'apport personnel des candidats dans les résultats présentés. Étant donnée la spécificité des disciplines de la section 01, l'aptitude à travailler en équipe est un critère d'importance.

Par ailleurs, une mobilité thématique effectuée ou proposée est favorablement considérée. Le jury veille en particulier à ce qu'une trop grande spécificité de la thématique éventuellement affichée au concours ne nuise pas à la qualité du recrutement.

Les critères pris en compte sont les suivants :

- Contributions, réalisations et connaissances, scientifiques ou techniques ;
- Publications et présentations en conférences, séminaires... ;
- Motivation, curiosité, enthousiasme, créativité, esprit d'équipe ;
- Autonomie, rigueur, ténacité, fiabilité, capacité d'adaptation et à travailler en collaboration ;
- Capacité à construire un projet de recherche ;
- Contributions à l'enseignement, à la formation et à la diffusion de la culture scientifique ;
- Activités à caractère collectif ;
- Activités de valorisation.

Cette liste ne préjuge pas du poids de chaque critère dans la prise de décision. Elle est à moduler selon l'expérience de recherche (qu'elle corresponde essentiellement à la thèse ou majoritairement à un parcours postdoctoral).

## Recrutement des DR2 et DR1

### Méthodologie

Le recrutement se fait sur dossier, incluant une notice de titres et travaux. La tenue d'auditions, facultative, est décidée année par année.

### Critères

Un directeur ou une directrice de recherche doit avoir démontré sa capacité à mener des travaux et des activités de qualité. Cela n'implique pas nécessairement la prise de responsabilité de gestion scientifique.

Les critères pris en compte sont les suivants :

- Qualité et originalité de la production scientifique ;
- Capacité à conduire des recherches à long terme ;
- Rôle d'encadrement : de thèses, de jeunes chercheurs, d'ingénieurs... ;
- Rôle d'animation scientifique : organisation de conférences, de réseaux... ;
- Rôle d'initiation et de coordination de projets ;
- Rôle dans la diffusion des connaissances : enseignement, vulgarisation... ;
- Rôle dans des actions pluridisciplinaires, le transfert de technologie et la valorisation ;
- Responsabilités collectives et gestion de la recherche ;
- Apport de mobilités éventuelles.

Cette liste ne préjuge pas du poids de chaque critère dans la prise de décision.

## Évaluations et promotions

Quel que soit leur grade, les chercheurs et les chercheuses sont évalués et promus sur ces mêmes critères :

- Qualité et originalité de la production scientifique ;
- Capacité à conduire des recherches à long terme ;
- Rôle d'encadrement : de thèses, de jeunes chercheurs, d'ingénieurs... ;
- Rôle d'animation scientifique : organisation de conférences, de réseaux... ;
- Rôle d'initiation et de coordination de projets ;
- Rôle dans la diffusion des connaissances : enseignement, vulgarisation... ;
- Rôle dans des actions pluridisciplinaires, le transfert de technologie et la valorisation ;
- Responsabilités collectives et gestion de la recherche ;
- Apport de mobilités éventuelles.

Cette liste ne préjuge pas du poids de chaque critère dans la prise de décision. Elle couvre autant les évaluations périodiques d'activité que les promotions (CRHC, DR1, DRCE1, DRCE2). À mesure que la carrière progresse, il est attendu que chercheurs et chercheuses couvrent de plus en plus de critères et/ou en approfondissent particulièrement certains.